

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le Lundi, le Mercredi et le Vendredi dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 25, Rue Lamontagne, Basse Ville.



## NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!

PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant.  
Douze lignes et au-dessous 3s. et 8 deniers courant pour chaque insertion subséquente.  
Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente.  
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

### PARLEMENT BRITANNIQUE. Chambre des Communes.—Séance du 9 mars. (Du Mirror of Parliament.) DISCOURS DE M. ROEBUCK

EN PRÉSENTANT LA PÉTITION DES MEMBRES DU BAS-CANADA A LA CHAMBRE DES COMMUNES, 9 MARS.

M. ROEBUCK.—Je suis certainement obligé au très-honorable membre de la facilité qu'il m'a donnée. Il doit savoir, cependant, que j'ai donné avis de cette pétition, et que je pouvais, si je voulais, en amener le sujet au moment où l'ordre du jour a été proposé. Néanmoins, quoique j'eusse ce droit, je remercie le chancelier de l'échiquier de sa courtoisie. Je suis chargé, monsieur, d'une pétition de certains membres du conseil législatif et de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, se plaignant des griefs dont ils souffrent; et je supplie très-instamment la chambre d'y apporter une attention calme et sérieuse. Depuis les événements désastreux de 1774, jamais document plus important n'a été mis devant elle. Alors, d'une manière humble mais ferme, nos colonies de l'Amérique Septentrionale mirent devant cette chambre un état des griefs sous les quels elles gémissaient. Malheureusement pour ce royaume les prières de ces colons furent traitées avec mépris et dédain. Au lieu de redressement, on eut recours à la coercition; et la conséquence en fut, que les magnifiques territoires qui forment maintenant les Etats-Unis d'Amérique, furent à jamais séparés des domaines de la Grande-Bretagne. Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la conclusion de ce désastreux événement; et les habitants des territoires qui nous restent encore sur le continent de l'Amérique Septentrionale, sont presque dans la même position que celle des colons en 1774. Ils se plaignent des mêmes griefs; ils en appellent à la même autorité; et dans le cas où l'on rejetterait leur appel, ils sont prêts, (et je le dis pour donner un triste avertissement aux messieurs vis-à-vis,) à recourir aux moyens violents.

En ma qualité de membre du parlement britannique, désirant maintenir l'intégrité de notre empire, je dois devoir faire entendre un langage sur lequel on ne puisse se méprendre. J'ai été choisi par le peuple du Bas-Canada pour en appeler en leur nom à la justice du parlement impérial. J'ai donc maintenant un double devoir à remplir—je dois exposer aussi distinctement que possible les demandes des colons; vous devez leur sentiments, ce que, d'après ma position particulière, je crois être en état de faire mieux qu'aucun autre membre de cette chambre. Cela fait, j'aurai à me rappeler mon devoir envers le peuple d'Angleterre et à me consulter avec vous, sans faveur ni affection, sur les meilleurs moyens de nous retirer de la difficulté où nous nous trouvons. J'essaierai dans une autre occasion de remplir la seconde partie de mon devoir; pour le présent je me bornerai à expliquer l'état actuel de la colonie; les circonstances qui ont provoqué cette pétition, et les diverses demandes qu'elle renferme. Le 2 du mois prochain, je proposerai un renvoi aux maux que je vais décrire, et il faut que le parlement détermine, dans sa sagesse, si la marche que je propose est la plus propre à calmer les craintes et à apaiser les mécontentements qui harassent depuis si long-temps les habitants des Canadas.

La pétition que je présente maintenant, monsieur, est la pétition de quatre membres seulement du conseil législatif, et de soixante-et-un membres de la chambre d'assemblée. Comme on était au commencement de l'hiver, il fut impossible de voir tous les différents membres. S'il eût été possible de le faire, cependant, pas plus de sept membres du conseil législatif auraient pu signer cette pièce, tandis que le nombre des membres de l'assemblée qui l'aurait signée serait monté à environ soixante-et-dix-huit, sur une chambre composée de quatre-vingt-huit. Je ne suis pas bien certain du nombre exact du conseil législatif, mais je crois qu'il est d'environ trente-quatre. Soit dit, monsieur, pour les signataires de cette pétition.

J'en viens maintenant à la pétition elle-même et aux griefs qu'elle contient. Ces griefs, et les plaintes auxquelles elles ont donné lieu, sont de vieille date. Il me faut remonter à quelques années en arrière, pour les faire comprendre à la chambre. En 1791, l'Angleterre accorda aux deux Canadas une nouvelle constitution, consistant en 1<sup>o</sup> la chambre d'assemblée; 2<sup>o</sup> le conseil législatif, et 3<sup>o</sup> le gouverneur. Le gouverneur représente le roi, la chambre d'assemblée représente le peuple et le conseil législatif ne représente rien. Le conseil législatif, d'après l'acte du parlement, est supposé être composé de personnes choisies par la couronne et à vie—en vérité, depuis sa première formation, (et je vais montrer dans un instant, comment il a été composé) ses membres ont été de sa propre création. A la fin de la première guerre américaine, certaines personnes qui avaient épousé la cause anglaise, s'imaginèrent qu'il serait de leur intérêt d'abandonner leurs foyers et de se réfugier en Canada. Cette bourgeoisie s'appela tantôt Anglais-unis et tantôt sous le nom d'Anglais-unis, tantôt sous celui de Loyalistes. On choisit un bon nombre des premiers conseil-

lers législatifs parmi cette bande; depuis ce temps, ils se sont élus eux-mêmes. Le gouverneur prend les gens à leur recommandation, ils recommandent des personnes de leur parti et de leurs familles, et c'est ainsi que le conseil législatif est devenu le refuge des gens dénués. Ils ont formé un parti qu'ils ont artificieusement et fausement appelé le parti Anglais, et ils poursuivent leurs intérêts privés avec l'impudence et l'assurance la plus éhontée.

A peine la constitution fut-elle accordée, qu'il s'éleva des difficultés. Pendant quelque temps le peuple, abattu par la conquête, et inhabile à l'exercice de la liberté, ne eut pas la force de l'instrument qu'on lui avait mis entre les mains. Par degrés, cependant, il conçut une idée tout anglaise de l'usage d'une chambre des communes. On commença à examiner les dépenses du gouvernement, ce qui irrita le conseil législatif et l'exécutif, de même que les gouverneurs. Il s'ensuivit plusieurs actes arbitraires, tous sanctionnés par le conseil législatif, et tous improvés par la chambre d'assemblée. En approchant de notre temps, ces actes arbitraires deviennent moins atroces. Sir James Craig osa emprisonner des membres de la chambre. Lord Dalhousie dépensa l'argent du peuple sans le consentement de la chambre. Lord Aylmer insulta le peuple et ses représentants, et pria l'argent de quelqu'un—Dieu sait qui—sans la sanction du parlement.

Le grand objet de la chambre d'assemblée, depuis son établissement jusqu'à ce jour, a été d'obtenir sur ses affaires locales un contrôle complet et effectif. Elle a toujours été contrariée dans ses efforts vers ce but. Lasse de contestations continuelles, la chambre d'assemblée et le peuple pétitionnèrent à la fin cette chambre, en 1823, touchant leurs griefs; un comité choisi s'en occupa et s'en enquit, et fit plusieurs admissions importantes et plusieurs recommandations également importantes. Cette conduite du parlement impérial ranima l'espérance du peuple; et si l'on avait franchement et honnêtement mis à effet ces recommandations, je suis convaincu que la colonie serait aujourd'hui paisible et contente. Pendant ce temps-là eurent lieu des changements ministériels, et lord Ripon et le noble lord, membre pour Lancashire, (lord STANLEY,) eurent successivement les sceaux du département colonial.

Il est passé à la mode, des deux côtés de la chambre, de prodigier les louanges au noble lord membre pour Lancashire. Sa position dans cette chambre et hors de cette chambre, junte à l'opinion exagérée que l'on a de ses talents pour la discussion, expliquent d'une manière satisfaisante, la cause de ce concours étonnant d'approbateurs. Monsieur, que l'on n'attende pas de moi que je suive cette troupe de louangeurs dans leur agréable besogne. Au contraire, je sens qu'il est de mon devoir non seulement de différer en silence de ces témoignages brouyans d'approbation, mais aussi de déclarer sans équivoque, quelque idée que le peuple se soit formée de ses grands talents parlementaires, que sous le rapport des qualités plus relevées et plus nécessaires de l'homme d'état, il s'est montré déplorablement dénué. C'est à mes yeux, monsieur, un talent bien vulgaire que celui de repousser capiteusement les attaques d'un adversaire dans la discussion, et de se rendre désagréable. La véhémence et la pétulance, sont des qualités que chacun sans doute reconnaîtra au noble lord; mais en même temps, je vais montrer qu'il lui manque ce calme et ce sang-froid, cette sage prévoyance et cette sagacité, cet esprit à vues larges et sans préjugés, et cette généreuse sympathie qui sont des qualités indispensables chez un grand homme d'état. Dans aucun de ses procédés, on ne l'a vu prendre pour guide aucun principe grand et libéral—mais à la place d'une politique haute et libérale, nous avons toujours vu des préjugés étroits et virulents dominer sur l'esprit du noble lord.

Nous l'avons vu déployer une énergie virulente pour atteindre de petites fins; traiter avec amertume et rancune ceux qui se sont trouvés dans la voie de projets, formés avec précipitation, et poursuivis avec entêtement. Je n'ai pas en Irlande cherché des preuves de ce que j'avance. Le noble lord après s'être exercé la main sur ce malheureux pays, et l'avoir par sa conduite poussé jusqu'à un état fort ressemblant à une rébellion ouverte, s'est mis ensuite à poursuivre ses expériences de l'autre côté de l'Atlantique. C'est de ce pays—du Canada—dont j'expose maintenant les plaintes amères—que je tirerai mes preuves de l'incapacité du noble lord. Il faut se rappeler cependant combien plus dangereuse était la conduite du noble lord à l'égard du Canada, qu'elle ne l'était à l'égard de l'Irlande. L'Irlande est environnée par la mer—à l'Angleterre ses côtés—mais le Canada n'est séparé que par une ligne imaginaire des Etats-Unis, où il trouvera un peuple puissant et sage animé d'une vive sympathie pour lui, et prêt à lui tendre la main dans sa détresse. On me demandera, peut-être, de quelle manière le noble lord, pendant qu'il gouvernait le peuple canadien, a montré cette étroitesse d'esprit, cette humeur violente, et ces préjugés virulents? Avec la permission de la chambre, je vais en expliquer la manière et le temps.

Je puis poser comme une règle que personne ne repoussera, que les lois doivent être, dans tous les cas, dressées en conformité des idées particulières du peuple pour lequel elles sont faites. Quoique, par exemple, entreprenant le législateur pour les peuples de l'Asie, s'il voulait prétendre au nom de sage et prudent législateur, ne perdrât pas un instant de vue les sentiments religieux particuliers à ces peuples singuliers. S'il s'agit de l'Amérique, quels sont, je le demande, les sentiments particuliers auxquels il convient à un législateur d'avoir un égard soigneux et attentif? Quoique ce pays doive savoir que l'influence prédominante est celle des Etats-Unis d'Amérique. Depuis la cité de Mexico jusqu'à Québec cette influence y prédomine, c'est-à-dire que les sentiments du peuple des Etats-Unis influent considérablement sur les sentiments de chaque habitant de ce continent. Le sentiment dominant touchant le gouvernement est le désir que nourrissent toutes les classes pour le gouvernement populaire. Je ne veux pas dire par là le gouvernement républicain; car chez un peuple doué d'une sagacité aussi pénétrante que les Américains la différence entre une Monarchie Constitutionnelle bien réglée et une République Représentative est trop peu de chose pour qu'on y mette une grande importance. Ce qu'ils désirent—ce qu'ils croient absolument essentiel à leur bonheur—est l'avantage de se gouverner. Ce sentiment est aussi vivif en Canada que dans les Etats-Unis. Il entre dans toutes leurs spéculations touchant leur gouvernement, et le gouvernement ne leur paraît jamais bon, qu'il n'assure pas au peuple un pouvoir sans contrôle sur ses propres affaires. Maintenant si le noble lord eût seulement condescendu à regarder ce sentiment de démocratie comme un simple préjugé vulgaire et inexplicable, comme les préjugés religieux de l'Indou, et eût légisté et agi en y ayant égard, il n'aurait jamais commis les insignes folies qui ont signalé son administration. Au lieu de le faire, il a rejeté avec hauteur et dédain chaque proposition faite de la part du peuple canadien, parlant par la bouche de ses représentants, pour mettre son gouvernement plus en harmonie avec les sentiments et les habitudes qui régnaient en Amérique. Il s'est toujours imaginé qu'il légistait pour l'Angleterre; il croyait avoir pour lui les sentiments de l'Anglais aristocrate; il ne pouvait arracher de son esprit les préjugés de sa position et regarder d'un oeil libéral un état de choses différent de celui dans lequel il vivait. Quel en a été le résultat? Les Pétitionnaires, de la part desquels je parle, répondront pour moi:—

**Résolu.** Qu'au milieu de ces désordres et de ces souffrances, cette Chambre et le Peuple qu'elle représente, aient toujours nourri l'espérance et professé la foi, que le gouvernement de Sa Majesté, en Angleterre, ne participait pas sciemment et volontairement à la démoralisation politique de ses agents et employés coloniaux; et que c'est avec étonnement et douleur, qu'ils ont vu dans les extraits des dépêches du Secrétaire Colonial, communiqués par le Gouverneur-en-Chef durant la présente Session, que l'un des Membres, au moins, du gouvernement de Sa Majesté, est animé contre eux de sentiments de prévention et d'animosité, et incliné à des projets d'oppression et de vengeance, peu propres à changer un système abusif, dont la continuation découragerait tout-à-fait le Peuple, lui enlèverait l'espérance légitime de bonheur, qu'il tire de son titre de Sujets Britanniques, et le mettrait dans la dure alternative de se soumettre à un servage ignominieux, ou de voir en danger les liens qui l'unissent à la Métr-Patrie.

**Résolu.** Que cette Chambre et le Peuple qu'elle représente, ne veulent ni ne prétendent menacer; mais qu'appuyés sur les principes des lois et de la justice, ils sont et doivent être politiquement assez forts pour n'être exposés à l'insulte d'aucun homme, quel qu'il soit, et tenus de le souffrir en silence; que dans leur style les dits Extraits de Dépêches du Secrétaire Colonial, tels que communiqués à cette Chambre, sont insultants et inconsidérés, à un degré tel, que nul corps constitué par la loi, même pour des fins infiniment subordonnées à celle de la législation, ne pourrait ni devrait les tolérer; qu'on n'en trouve aucun exemple, même de la part des moins amis des droits des Colonies, d'entre ses précédents en office; que dans leur substance les dits Dépêches sont incompatibles avec les droits et les privilèges de cette Chambre, qui ne doivent ni être mis en question, ni définis par le Secrétaire Colonial, mais qui selon que les occasions le requerront, seront successivement promulgués et mis en force par cette Chambre.

La Chambre d'Assemblée ressentit si poignamment le langage insultant du noble lord, qu'elle biffa sa dépêche de son journal, portant par là une censure qu'aucun ministre de la Couronne n'avait éprouvée avant ce temps.

Il importe peu que le noble lord ne nourrisse pas l'animosité qu'on lui suppose—c'est assez qu'il ait agi de manière à ce que le peuple croie qu'il le fait. C'est une preuve tout-à-fait suffisante contre un gouvernant, que tout le

peuple qu'il gouverne le croie son ennemi. Tel est le fait dans le cas actuel; le peuple du Canada se méfie de lui et le hait; et lorsque je dis le peuple, je veux être bien compris. Comptez les habitants, et plus des quatre-cinquièmes expriment les mêmes opinions que je viens de leur attribuer.

Ici je demanderai à la Chambre la permission de lire un passage d'un discours de M. Burke sur un sujet absolument semblable. Il y a beaucoup de personnes qui font un grand cas de l'autorité de ce célèbre homme d'état, et peut-être que le noble lord condescendra à prendre un élan de lui, même quoiqu'elle passe par ma bouche. C'est moi qui parle, il est vrai, mais ce sont les paroles de Burke.

« Telles sont Messieurs, les considérations qui m'ont fait penser de bonne heure, qu'avec les vastes domaines que la divine providence a placés entre nos mains, au lieu de nous inquiéter de spéculations ayant pour objets l'unité dans l'empire, et l'identité ou la distinction des pouvoirs législatifs, et d'enflammer nos passions dans la chaleur et l'orgueil de la controverse, il eût été de notre devoir de travailler de sang-froid à conformer notre gouvernement au caractère et aux circonstances des divers peuples qui composent cette masse puissante et étrangement variée. Je n'ai jamais été assez fou pour m'imaginer qu'une méthode pût servir pour le tout; qu'on pouvait rigir de la même manière les naturels de l'Indoustan et ceux de la Virginie; ou que le *Catchery Court* et le *Grand Jury* de Salem pussent être réglés sur le même plan. Je me suis convaincu que le gouvernement était une chose pratique, faite pour le bonheur de l'humanité, et non pas pour fournir un spectacle d'uniformité à la fantaisie de politiques visionnaires. Nous avons à gouverner, non à nous quereller; et ce serait un bien pauvre compensation d'avoir triomphé dans une dispute, si nous perdons un empire. S'il est au monde un fait parfaitement clair, c'est celui-ci— « Que la disposition du peuple d'Amérique est tout-à-fait opposée à tout autre gouvernement qu'à un gouvernement libre; » et c'en est assez pour indiquer à tout homme d'état honnête comment adapter le pouvoir qu'il a entre les mains à leur égard. Si l'on me demande ce que c'est qu'un gouvernement libre, je répondrai que pour toute fin pratique c'est celui que le peuple croit libre; et que c'est lui et non pas nous, qui est le juge naturel, légitime, et compétent en pareil cas. »

On dira peut-être que le Canada étant habité par une population d'origine française et anglaise, il y a une division de partis marquée, selon la nation ou la race dont elle est sortie—que tant que le parti français regarde le noble lord avec des sentiments de désapprobation, le parti anglais l'estime et repose en lui sa confiance. Je vais répondre à cet avisé que sera fait, je le sais—et je vais y répondre de manière à ce qu'il ne soit plus fait par aucun homme fauc et candide.

Le Bas-Canada est divisé en Seigneuries et en Townships; les seigneuries sont, pour la plus grande partie, peuplées par des Canadiens français—les townships entièrement par des personnes d'origine Britannique, Irlandaise et Américaine. Cette population est anglaise, c'est-à-dire qu'elle parle la langue anglaise. Maintenant s'il y avait un parti anglais et un parti français, tous deux divisés et guidés seulement par des sentiments de race et d'origine, les townships seraient toujours du côté du parti anglais, comme on l'appelle. Mais quel est le fait? Pendant la discussion de l'année dernière, j'ai dit qu'on trouverait que les townships se rangeraient du côté du restant du peuple, parce que leurs intérêts sont les mêmes—et je trouve que les townships des comtés de Drummond, l'Acadie et Stanstead—le dernier, le plus grand des comtés des townships—ont élu des membres favorables à la cause populaire. De plus, Monsieur, la cité de Québec avait jusqu'à présent élu des personnes d'origine anglaise—et cependant, dans la dernière élection, elle a député au parlement des personnes favorables à la cause populaire. Mais j'ai aussi un autre fait plus frappant. Sur 53 membres, il y en a 21 d'origine anglaise! Si nous nous rappelons qu'un cinquième seulement des habitants sont anglais, c'est là assurément une forte proportion de représentants. De ces 21 membres 10 ont signé la pétition que je présente maintenant. Si l'avantage relatif au parti anglais et au parti français, était vrai, cela n'aurait pu arriver. Il est nécessaire que j'explique maintenant le sens de cette fautive assertion touchant le parti anglais et le parti français.

Le parti officiel en Canada a pris un titre qu'il savait devoir être attrayant de ce côté de l'océan. Ils s'appellent Anglais par Excellence. Ils prétendent être l'intérêt anglais—avoir à cœur l'intérêt de l'Angleterre—être loyaux et obéissants. Le fait est en réalité que ce parti n'est nu que par l'égoïsme. Ils ne s'embarassent nullement de l'Angleterre et de ses intérêts, excepté en autant que l'Angleterre appuie leur abominable domination; et du moment que le Ministère anglais montre l'intention d'écouter franchement tous les partis, et de leur faire justice à tous, ils commencent à injurier avec furie le Ministère et cette Angleterre

qui l'appuie. Ils ne sont loyaux et anglais que lorsqu'ils trouvent leur intérêt à l'être, lorsque cela est favorable à leur petite, méprisable et funeste Oligarchie. Avant de finir, je citerai quelques exemples remarquables de cette conduite de leur part.

Il était aisé de prévoir la conséquence des procédés du noble lord. La chambre d'Assemblée sentit si poignamment l'injustice et l'insulte qu'il avait commises, qu'elle résolut de pétitionner cette chambre—et cette pétition je la présenterai l'année dernière, et elle fut référée à un comité qui siégea sur les affaires du Canada. Il faut que je fasse ici l'histoire de ce comité.

Je fus nommé et choisi par le noble lord. Il faut se rappeler que la plupart des amis de la famille Derby siégeaient dans ce comité; et, comme on s'y attendait, il justifia tous les procédés du noble lord. Peut-être le noble lord me demandera-t-il si une telle justification le lave à mes propres yeux. Je répondrai franchement, point du tout. Peu de personnes seraient condamnées, si elles choisissaient leurs juges; encore moins, je m'imagine, si elles siégeaient elles-mêmes en autorité sur le Banc, et contraignaient tous les procédés. C'est abuser des termes que d'appeler cette farce, faire subir un procès au gouvernement. Lorsque j'assistai, à ce comité, j'étais certain que tel serait le résultat; et le seul avantage que je m'attendais à en retirer, était que je pourrais lui faire une peinture vivide du mécontentement du peuple, et du danger qu'il y avait pour le gouvernement de poursuivre la marche adoptée par le noble lord; ce que je n'attendais pas de sa justice, je l'attendais de ses craintes. On pourra dire, même dans cette chambre avec beaucoup d'effet, qu'il est étrange que je repose si peu de foi dans l'honneur et la justice d'un nombre choisi de Messieurs Anglais. Je suis assuré, monsieur, que je serai forcé de répondre à cette objection; je vais donc la prévenir.

En premier lieu, je savais que toutes les sympathies des Membres qui composaient ce comité, étaient naturellement pour le noble lord. Ils étaient dans des habitudes d'intimité journalières avec lui—ils étaient ses amis, ses associés, et quelques-uns d'eux ses collègues. Je prévis donc qu'ils regarderaient d'un oeil jaloux tout ce qui pourrait l'inculper; et recevraient avec une confiance implicite tout ce qui serait en sa faveur. De plus, les pétitionnaires étaient à mille lieues d'eux: leurs opinions n'avaient aucune influence sur celles du comité. Il s'inquiétait aussi peu de leur bonne que de leur mauvaise opinion. Une autre circonstance très importante se rattachait à cette enquête. Toutes les plaintes, à une seule exception près, se rapportaient à de petites sommes d'argent, et de personnes ayant de petits salaires—à de minces officiers, souvent avec de minces salaires, aux yeux d'Anglais, dont un grand nombre sont habitués dépenser des milliers de louis à eux en propre, et à disposer des millions qui appartiennent au peuple. C'était chose impossible que de leur faire sentir l'injustice sur des points où il ne s'agissait que de quelques louis, non plus qu'à leur faire concevoir l'importance qu'y attachaient les pétitionnaires. Mais ma grande crainte venait de la tournure et de la trempe générale des esprits des membres de ce comité. Tout homme d'une certaine distinction en Angleterre a de forts penchans aristocratiques, et il rédoit, autant qu'il le hait, l'esprit démocratique. Tout le mérite de ma cause reposait sur la démocratie—les gens que je représentais sont des démocrates—ils cherchent à obtenir des institutions démocratiques—ils sont environnés de voisins démocrates. Le Comité, je le savais, suivrait le noble lord dans son opposition à cet esprit, et serait comme lui aveuglé par ses préjugés, de manière à ne pas voir les maux terribles à résulter d'une pareille conduite. Je pouvais donc, en toute prudence, prévoir que le noble lord serait disculpé, mais j'espérais qu'il en résulterait quelques suggestions pratiques qui soulageraient les maux des pétitionnaires. Au milieu de nos débâtements le noble lord se retira d'office, et eut pour successeur le très honorable Monsieur, représentant la ville de Cambridge. Je demande qu'il soit bien entendu, que je n'ai pas la moindre intention de mettre les deux ex-secretsaires en opposition; mais je dois dire que j'appris avec un grand plaisir la retraite du noble lord, et l'avènement de son successeur. Je savais que le noble lord était entêté, préjugé et entier; j'espérais trouver dans le très honorable Monsieur un homme qu'on pourrait amener à la raison, et disposé à rendre justice.

L'honorable Monsieur me dit, et avec beaucoup de vérité, qu'il était dans une ignorance complète sur le sujet en contestation, qu'il désirait sincèrement rendre justice à toutes les parties et que si les Canadiens voulaient seulement lui donner du temps, il travaillerait de tout son pouvoir à ce qui lui paraîtrait être les vrais intérêts du pays. Il dit qu'on ne pouvait pas attendre de lui que, dans les circonstances où il se trouvait, il formât une opinion. Il avait pris cependant une détermination, savoir de ne pas presser la passation des actes introduits par le noble lord, dont l'objet était d'oter aux colons certains revenus, et par ce moyen de débar-

ser le gouvernement colonial de leur contrôle. C'est qu'il promet de faire, se bornant à demander que les colonies passent à la prochaine session un bill pareil à celui qu'ils avaient passé sous Sir James Kempt, pour pouvoir au soutien du Gouvernement civil, sous le protège et l'entendement qu'en ce faisant, ils ne créaient aucun précédent préjudiciable à leur cause.

C'est ce qu'ils promettent à ma demande. Alors je consentis à clore le Comité, et à laisser la réforme des abus existants entre les mains du très honorable Monsieur.

Il faut cependant que la Chambre comprenne tout d'abord, que ce ne fut pas la seule assurance que je reçus. Il me fut présenté très clairement certaines choses, auxquelles le très honorable Monsieur acquiesça, de même qu'un autre membre du Gouvernement lié au Canada d'une manière particulière.

Il paraient mon langage touchant l'état du pays, et je fus assurément porté à croire, que l'avènement au pouvoir du Membre pour Cambridge serait suivi de changements rapides et marqués.

Je suis fâché de dire que je tombai dans une grande erreur—rien n'a été fait—tous les maux dont on se plaignait existent encore. D'autres sont survenus, et l'état de la colonie est tel maintenant, qu'à moins qu'il ne soit pris des mesures immédiates pour le redressement de ce qu'ils appellent leurs griefs, je suis convaincu que le peuple va éclater immédiatement—si on n'accède pas à leurs demandes.

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

Je n'ai pas encore tout mentionné les griefs du peuple Canadien, relatifs à l'intervention anglaise par rapport à l'appropriation de ses terres.

L'année dernière un bill a été passé par cette Chambre, comme bill privé, établissant une compagnie des terres avec certains pouvoirs, contre les vœux et les lois des Canadiens.

Quelques-uns ont cru que la masse de nos concitoyens peu habituée aux Associations Politiques seraient peut-être lents à prêter la main à cet utile projet, si on leur donnait l'occasion d'en entendre expliquer la nature et le but; une Assemblée Publique convoquée dans cette vue par un nombre imposant de Citoyens respectables de toutes les classes, a paru réunir cette condition. En conséquence les Messieurs qui avaient fait partir la première Association se sont rendus à cette suggestion avec une déférence qui fait honneur à leur patriotisme.

De sorte que l'Association qui est déjà formée et celle qui va l'être vont se fondre en une seule et même Association, qui sera composée de tous les Réformistes du District, et aura pour but de ses opérations—la Réforme, sans distinction d'origine, bien différente en cela de l'Association Constitutionnelle issue du principe des distinctions nationales. REFORME ET JUSTICE POUR TOUS—

QUEBEC: VENDREDI, 22 MAI, 1885.

NOUVELLE IMPORTANTE. Le Tom Bonline, Capit. Hunter, parti de Dublin le 14 avril, apporte la nouvelle importante qui suit, tirée du Daily Advertiser.

Londres, 11 avril, samedi soir, 7 heures. Sir R. Peel est de nouveau premier ministre de Sa Majesté, et à toute probabilité que le parlement sera dissout incessamment. Sir R. Peel a eu plusieurs audiences du Roi aujourd'hui. Lord Grey n'a pas voulu former un nouveau ministère.

Les estimations de l'armée et de la marine sont passées. Le Mutiny Bill a été lu pour la troisième fois chez les lords, le Duc de Wellington ayant proposé la suspension de la règle permanente de la Chambre, en ce cas. Il recevra l'assentiment royal lundi (13 avril).—Evening Mail. Si tout ce qui précède est exact, si le roi est réduit à en appeler à l'attachement et à la loyauté de son peuple, s'il y a une dissolution, si les whigs réformistes ne peuvent plus former d'administration sans O'CONNELL, s'il est devenu l'homme nécessaire, indispensable, et que le Roi s'obstine à n'en pas vouloir après une nouvelle élection, de grands et terribles événements se préparent chez la mère-patrie. Mais nous ne pouvons supposer un aussi fol entêtement de la part du Roi; il sait trop bien quelles en seraient les conséquences pour sa famille. Ainsi il va y avoir des élections, elles seront turbulentes, sanglantes, peut-être, par endroits; le parti réformiste y recruta de nouvelles forces, et la conséquence en sera que Guillaume IV acceptera un Ministère plus libéral encore que celui qu'il vient de refuser. O'CONNELL, aujourd'hui pierre d'achoppement, pourrait bien devenir pierre angulaire. Au reste ces nouvelles demandent confirmation, et elles ne présentent aucun arrangement définitif. Un journal anglais du 11 avril annonce que LORD AMBERST devait s'embarquer le 22 dans la Frégate Pique de 36 canons, commandée par l'Honorable R. F. Rous, pour le Canada. Dans ce cas on peut l'attendre d'ici à une dizaine de jours au plus tard. Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs une version correcte du discours de M. ROEBUCK sur nos affaires, le 9 mars dernier. D'autres matières plus pressantes nous ayant empêché de le publier tout d'abord, la nouvelle subséquente de la nomination d'un commissaire royal nous induisit à en remettre la publication jusqu'à l'arrivée de ce personnage, alors que nous aurions accompagné ce discours de remarques destinées particulièrement pour l'œil du commissaire royal; mais les événements survenus depuis ne nous faisant espérer l'arrivée de celui-ci à une époque peut-être encore éloignée, nous avons cru ne pas devoir priver plus longtemps nos lecteurs de la lecture et de la méditation de cette pièce importante. Va verba des le commencement combien était incomplète et tronquée la version que les journaux en avaient donnée. Dans la présente on reconnaît l'homme d'état et l'homme de lettres, et sa lecture ne manquera pas de remplir l'idée qu'on avait déjà pu se former des talents et du zèle de notre défenseur, de notre avocat auprès du parlement impérial.

sera la devise de la nouvelle Association. Co n'est pas à la vue des résultats presque magiques qu'a eues en Angleterre et en Irlande, le principe d'Association Politique engagé mis en opération, qu'il est besoin de parler au long de ses avantages pour les peuples. Quelle plus preuve de l'excellence de ce principe pourrait-on citer, que l'émancipation Catholique, et la Réforme Parlementaire, qui n'est que le préliminaire d'une foule d'autres réformes dans le gouvernement, toutes au profit du peuple qui travaille et porte les charges de l'état; toutes tendantes à détruire ce système de prodigalités établi peu à peu dans l'intérêt de classes privilégiées, et en outre à donner au peuple de nouvelles garanties d'un gouvernement juste et équitable. Ce sont les Associations qui ont produit ces brillants résultats, qui équivalent à une Révolution dans l'état, sans avoir coûté une seule goutte de sang. Le pouvoir toujours environné de flatteurs intéressés pour eux-mêmes, se fait illusion sur les sentiments et disposition du peuple, qu'on lui dépeint comme indifférent aux questions en débats, et comme éloigné par conséquent à recourir à des moyens énergiques pour obtenir la répression des abus. Funeste erreur du pouvoir: le deni prolongé de la justice produit à la fin la combustion dans les profondeurs du volcan populaire, et l'édifice qu'on a négligé de réparer, de manière à le faire répondre aux exigences du temps et des circonstances, tombe un bon jour sous les coups de l'insurrection. Au lieu d'une réparation peu coûteuse, c'est une nouvelle construction qu'il faut faire.

Ce n'est donc pas seulement comme engin puissant de réforme que les Associations Politiques sont utiles; c'est aussi comme préventifs assurés de bouleversements sociaux. Il n'y a qu'un pouvoir en démençe qui oserait résister aux réclamations énergiques et directes d'un peuple entier; ce serait signer sa propre déchéance, proclamer sa propre indignité, son incapacité de gouverner, avant même le jugement terrible que les peuples se trouvent forcés de prononcer en pareil cas. Rien de mieux établi, de plus clairement compris sous notre gouvernement, que le pouvoir doit s'exercer selon les vœux, et dans l'intérêt du peuple, et que la violation de cette condition emporte la déchéance légale des gouvernants, laquelle n'a besoin ensuite que d'être établie de fait. C'est en vertu de ce pacte tacite que la famille royale actuelle d'Angleterre occupe légitimement le trône des Stuart. Aussi du moment que l'autorité en Angleterre suppose que la nation veut telle et telle mesure, ne résiste-t-elle pas un instant à se soumettre à sa volonté, sinon par crainte du moins par devoir: de là ces changements si fréquents de Ministères depuis quelque temps, lorsque les Ministres du jour ne peuvent, sans agir contre leurs principes, (quelques-uns disent contre leurs consciences,) donner la main à l'exécution de cette volonté nationale. Les Ministres qui s'obstineraient en pareille occurrence risqueraient leurs têtes, et le Roi qui les appuierait mettrait sa couronne au jeu. Ce sont là des idées traditionnelles chez les bons anglais, de ceux qui tiennent en tout à la devise—*calum non animam mutant qui trans mare currunt.*

Un autre grand avantage des Associations Politiques, et il est celui-là tout au profit du peuple, c'est qu'elles soumettent les démarches des masses à la délibération, et préviennent par là ces folles et fougueses échauffurées qui souvent au lieu de les conduire à leur but, les précipitent dans l'abîme. C'est surtout dans les temps de vive agitation, lorsque les débats touchent aux principes vitaux et conservateurs d'un bon gouvernement que les masses ont besoin de ce frein salutaire; c'est pour elle le nuage lumineux qui guidait jadis la marche du peuple de Dieu au milieu des déserts et des ténèbres. Autant il importe à un peuple d'être sur le qui-vive dans un pays libre, contre les empiétements du pouvoir, autant il lui importe de ne point s'exposer inutilement par des démarches inopportunes ou prématurées, lorsqu'il est en lutte avec ce même pouvoir. Sans les associations qui ont guidé et contenu, autant qu'aguilloné et agité, les populations du Royaume-Uni, l'émancipation catholique et la réforme auraient peut-être été soulevées, sinon noyées, dans le sang de leurs défenseurs.

Ainsi, puissant engin de réforme, en réunissant et multipliant les forces des réformistes; préventif assuré de bouleversements inutiles, en désabusant le pouvoir qui veut ouvrir les yeux; et frein salutaire pour les masses dans les temps d'agitation, telles sont quelques-unes des principales recommandations des Associations Politiques.

Les nouvelles de la Jamaïque et des autres îles sont défavorables. Les nègres émancipés ne fournissent pas la somme de travail nécessaire pour l'exploitation de la canne à sucre, et l'expérience qu'on a faite de faire faire ce travail par des émigrés d'Europe ne réussit pas. Le climat les épuise, et de plus l'émigration qu'on y a dirigée ne se compose pas des sujets les plus laborieux. On peut donc s'attendre à une révolution prochaine dans le commerce des îles. Il faut dès à présent se préparer à se passer de leur rum et de leur sucre, que nous ne pourrions bientôt plus payer. La distillation des eaux-de-vie de grain qui commence à s'introduire remplacera facilement le rum, et nos érablières suffiront à une bonne partie de notre consommation, lorsque des hauts prix en encourageront l'exploitation. Le plus beau sucre du pays se vend de 6 à 7 sols sur nos marchés. Ce prix ne paie pas.

"Les continuelles criailleries à l'économie," (style de la Gazette,) seront toujours prêts à payer raisonnablement les services des officiers publics; ils ne regarderont pas à la somme des dépenses, mais à la somme du travail et à son utilité. Il importe peu que la chambre ait tranché sur les fonds publics au montant de plus de £74,000, si elle a fourni au peuple l'équivalent en travail. Le conseil législatif aussi a tranché grassement sur les fonds publics, mais quel avantage le peuple a-t-il retiré des énormes sommes qu'il a dépensées? Il est un peu étrange que la Gazette de Québec n'ait commencé à crier contre les dépenses de la chambre que depuis que son établissement a cessé d'avoir le monopole de ses impressions. 1817, '23, '29, '30, '31 et '32, ont été les années les plus fortes, et pas un mot de censure de la part de la Gazette pendant ces 6 années. La polémique de la Gazette est vraiment plaisante par fois.

Nous remercions la constellation de la Gazette d'avoir rectifié l'erreur que nous avions commise, en attribuant à Clovis, au lieu de Constant, le songe pendant lequel un Ange montrant à celui-ci une Croix, lui dit: "tu vaincras par ce signe." Nous le remercions davantage s'il ne l'eût fait avec une aigreur toute gratuite.

**VOIS.**—Hier au soir, entre les 8 et 9 heures M. John Clearhue, boulanger, de cette ville, s'en allant chez lui, fut attaqué par quatre voleurs de grands chemins, presque en front de la porte de l'Église de l'Hôtel-Dieu; après l'avoir terrassé et bien maltraité, ce qui fut fait dans l'espace d'une minute, ils lui enlevèrent son chapeau et une partie de l'argent qu'il avait sur lui, montant à 10 ou 12 piastres.

Hier à huit heures, quatre ou cinq voleurs, les mêmes probablement que ceux ci-dessus, sont entrés chez Mme veuve Montgomerie, près de la porte du Palais, et ont enlevé tout ce qu'ils ont trouvé à leur convenance, armoires, bijoux, montre, effets précieux, etc., etc. Mme Montgomerie avait avec elle une fille et un garçon, que les scélérats ont gênés en les attachant et roulant dans des tapis, etc., et empêchés de crier en les menaçant.

Les vols et déprédations nocturnes, et les tentatives incendiaires, qui se répètent avec une fréquence et une audace inouïes jusqu'à présent, commencent à inquiéter les citoyens, et à les faire se demander s'il n'y aurait pas quelque mesure de protection plus efficace que celles qui sont actuellement en opération. Il est évident d'abord que les 48 hommes du guet que la loi autorise d'employer ne suffisent pas pour la garde de la ville: il faudrait au moins le double de ce nombre, et peut-être davantage. Si l'on n'avait pas l'espoir d'avoir prochainement une session de la législature, il faudrait penser à suppléer à cette insuffisance de la loi par l'établissement immédiat d'une nombreuse patrouille volontaire. Quelques-uns ont cru qu'on pourrait facilement, dans cette vue, profiter de l'organisation de la milice. En attendant nous suggérerions aux autorités municipales de chasser sans pitié tous les hommes du guet dans l'arrondissement desquels, il se commettrait quelque vol ou autre infraction sérieuse de la police.

Le blé a haussé considérablement de prix dans le Haut-Canada, où il se vendait jusqu'à 4s. 3d. le minot, après s'être vendu cet hiver de 2s. 9d. à 2s. 3d. On s'achète pour les États Américains du sud, où le blé d'automne a manqué, à ce qu'il paraît, par suite des gelées qui s'y sont fait sentir. A Montréal les blés — coteurs 2s. 2d. le minot. On les a pour vingt sols sur nos marchés.

Des bruits ont circulé sur la nomination de personnes en remplacement de M. le juge Kerr à Québec. Ils sont nous pensons entièrement controuvés. M. Kerr n'aurait été destitué de sa charge de juge du banc de roi qu'à la suite de plaintes contre lui comme juge de la cour de vice-amirauté, et on peut croire qu'il pourrait bien reprendre ses fonctions comme juge du banc de roi. On assure que son successeur ne sera pas nommé immédiatement, et que ce vœu est en conformité aux ordres du comte d'Aberdeen qui aurait pris la question en délibération. Quant aux fonctions du juge de la cour de vice-amirauté, le bruit qui circule, est qu'une liste de candidats a été transmise à Londres, afin de mettre les autorités là en moyen de faire la nomination qui est dans leurs attributions.—*Gazette de Québec.*

Nous apprenons avec satisfaction que deux superbes copies des documents parlementaires imprimés, par ordre du parlement anglais, que le Duc de Wellington avait donné ordre d'expédier pour Québec et Montréal, et qu'on avait en premier lieu demandées, à l'instance de M. M. H. Thompson, de la Bourse, sont arrivées, heureusement, sur le *Cherub*, de Londres. Le lieu de dépôt est laissé au choix de Son Excellence le gouverneur en chef.—*Idem.*

Mercredi matin, quelques personnes désabusées ont brisé environ vingt fanaux de la Basse-ville, et se sont rendues au quai de la Reine, et ont jeté à l'eau plusieurs voitures appartenant à M. Pierre Pelletier et autres. L'on a aussi arraché et détruit un bon nombre d'en-seignes et de plaques de portes, sur le marché et autres endroits de la Haute-ville.—*Idem.*

Barque Janus, Lyan, 3 mars de Londres, à H. Gowen & cie. lest, pilote, A. Michaud.  
Navire Mountaineer, Smith, 3 avril de Londres, à Wm. Patton & cie. lest, pilote, P. Lachance.  
Brick Lord John Russell, Ritchie, 23 mars de Newcastle, pour Montréal, cargaison générale, pilote, Jean Gourdeau.  
Navire Hero, Keld, 13 avril de Bristol, à Symes et Ross, pilote, Louis Mercier.  
Barque St-David, Dale, 6 avril de Plymouth, à Wm. Price & cie. lest et marchandises, pilote, Dom. Girard.  
—Fanny, Neale, 6 avril de Londres à Atkinson Uburne & cie. lest, pilote, Chs. Fortin.  
Brick Isabella, Donaldson, 3 avril de Dundee, à A. Gilmour & cie. lest et marchandises, point de pilote.  
Barque Means, Smith, 3 avril de Port Glasgow, à do. lest, pilote, P. Ballantine.  
—Princess Royal, Scott, 7 avril de Londres, à H. Lemesurier & cie. lest, pilote, J. St-Laurent.  
Navire Spartan, Webb, 11 avril de Liverpool, à do. lest, pilote, P. Currodeau.  
Brick Triton, Clark, 12 avril de Bordeaux, à Lemesurier et cie. lest, pilote Louis Lauglois.  
—Breeze, Patterson, 19 avril de Limerick, à Gilmour et cie. lest, 104 émigrés, pilote Chs. Boisselle.  
Barque Clyde, 11 avril de Liverpool, à W. Sharples et fils, sel, point de pilote.  
—Ross, Wokes, 10 avril de Londres, à Symes et Ross, lest, pilote Louis Mercier.  
Brick Elizabeth et Ann, Wright, 8 avril de Cork, à Gilmour et cie. lest, pilote Chs. Dion.  
—Reaper, Walker, 31 mars de Newcastle, à Pemberton et frères, lest, pilote N. Paradis.  
Brick Victoria, Berrie, 5 avril de Dundee, pour Montréal, cargaison générale, 19 émigrés, pilote Jos. Forbes.  
—Earl de Dalhousie, Boyd, 4 avril de Glasgow, à Symes et Ross, cargaison générale, pilote P. Bouchard.  
—Thomas, Adams, 6 avril de Port Glasgow, à Rodger, Dean et cie. lest, pilote John Cameron.  
—Leda, Mossey, 30 Mars de Scatbro', à Lemesurier et cie. lest, pilote T. J. Audet.  
—Prince Leopold, Richardson, 2 avril de Newcastle, à Sharples et fils, lest, pilote L. J. Lavoie.  
Barque Admiral Benbow, Dixon, 11 avril de Liverpool, à Sharples et fils, cargaison générale, pilote Frs. Roux.

**POSTSCRIPTUM.**  
Ce qui suit se trouve sur le Cahier de la Chambre de lecture de la Bourse.  
Vendredi, 22 Avril 1835.  
Nous devons le Times de Londres du 10 et du 11 Avril à l'obligeance du Capit. Wheatley de l'Eleuthéria et le Saundier's (Dublin) News-Letter du 14. Ci-suivent quelques extraits:—  
Du Correspondant de Pilot.  
Londres 7 heures.—Il n'a pas encore été formé de Ministère. Sir Robert Peel a vu le Roi, et son parti assure que le Roi se veut pas consentir à la formation d'une administration, qui ne soutiendrait pas l'Eglise d'Irlande. On disait, il y a une heure, au Carlton Club, que Sir Robert Peel prend de nouveau les rênes du gouvernement, et que le parlement va être dissout. Je tiens cela d'une autorité indubitable, mais je ne puis croire que Sir Robert Peel commette une pareille folie.  
Du Saundier's News-Letter.  
"Le Comte AMHERST, Lieutenant de Sa Majesté au Canada, accompagné de son neveu le Comte HILLSBOROUGH, et de son secrétaire M. ELLIOT, s'embarquera pour cette colonie le 20 courant (vendredi) à Sa Seigneurie et sa suite prendront leur passage dans la frégate, 36 canons frégate neuve commandée par l'Honorable De Rous. La mission du noble Comte sera temporaire, car il espère revenir dans 8 ou 10 mois. C'est pourquoi ni la Comtesse ni Lady Sarah Amherst n'accompagneront S. Seigneurie.  
Sir George Douglass de Liverpool du 22 avril est en rivière.

**COMPAGNIE DE CONFIANCE ET D'ASSURANCE POUR LA VIE ET NEW YORK.**  
Incorporée en 30.  
SYNDICS.  
WM. BARD, Prédent.  
Stephen Warren, J. L. Swan,  
Stephen Van Rensselaer, Jos. W. Ludlow,  
Isaac Bronson, William B. Lawrence,  
James Kent, Jonathan Goodhue,  
Gulian C. Verplanck, Samuel Thompson,  
Thos. J. Oakley, Peter Remson,  
John Mason, Benj. Knower,  
James McBride, John Rathbone, jr.,  
John Duer, Nicolas Deveaux,  
Stephen Whitney, Peter Harmony,  
Thos. Suffer, I. C. DeRham,  
Nathaniel Prime, P. E. Stuyvesant,  
John G. Coster, J. W. Lawrence,  
John Jacob Astor.  
E. A. Nott, Secrétaire.  
Cet établissement offre à personnes de modiques revenus une occasion très avantageuse d'assurer des moyens honorables à leurs familles après leur mort, les créanciers et autres désireux d'assurer le paiement final de leurs dettes dont elles ne peuvent profiter pour le moment, remplissent aussi leur but en effectuant la police à ce Bureau. Les primes ont été calculées sur une très basse échelle, et on croit qu'elles peuvent soutenir la concurrence avec aucun Bureau agencé dans l'Amérique du Nord.  
L'agent soussigné donnera plus amples informations à ceux qui s'adresseront lui, et la facilité des communications entre cette ville et New York, prévient tout délai dans l'effusion de l'Assurance ou la satisfaction des réclamations.  
Médecin, Dr. DOUGLASS,  
W. DUPONT,  
Québec, 21 mai 1835. Agence Sit-au-matélot.

**PIANO A RAPEL.**  
UN excellent piano peripatulaire (6 octaves).  
S'adresser au N° 35, rue Panl, où on peut examiner l'instrument, ou à F. ANDREWS, N° 4, rue Ste-Angele, Haute-Ville, à la Bibliothèque de Québec.  
mat. 1835.

**ON A BESOIN** de trois Goëlets de 60 à 80 tonneaux pour St-Jean de Terre-neuve.  
Aussi, 4 Goëlettes 50 à 70 tonneaux pour Halifax.  
ET 2 Goëlettes de 70 tonneaux pour Arichat.  
Pour information s'adresser RICHARD PRIOR & CIE.  
22 mai 1835. N° 3, Sault-au-matélot.

**BOULANGERIE A LOUER.**  
La Boulangerie, sur la rue de la Reine, St-Roch, devant le chantier de Munn;—elle possède tous les avantages qu'établissent peut fournir. S'adresser à Dr. LANCHET, N. Rue du Palais.  
19 Mai, 1835.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**  
LES citoyens de la Cité et les habitants du district de Québec, favorables à la cause de la réforme des nombreux abus qui existent en cette Province, ainsi que s'en est plaint la grande majorité du peuple par ses représentants, assemblés en parlement, sont priés de s'assembler à Québec, le 8 JUNE prochain, à UNE heure de l'après-midi, en la maison d'école au Faubourg St. Jean, rue des Glacis, pour considérer s'il ne serait pas à propos de former et organiser une ASSOCIATION DE RÉFORME pour le district de Québec.  
Québec, le 18 Mai 1835.

**GENERAL MEETING.**  
THE citizens of the City and the inhabitants of the district of Québec, favorable to the reform of the numerous grievances under which this province labours, as complained of by the great majority of the people through their representatives in the assembly, are requested to meet in the city of Québec, on MONDAY, the 8th day of JUNE, at ONE o'Clock, P. M., at the school house, Glacis street, in St. John Suburbs, to consider whether it would not be expedient to form and organise an ASSOCIATION OF REFORM for the district of Québec.  
Québec, 18th May 1835

- François Lauglois, Thomas O'Leary,  
John Maguire, Louis Huet,  
François Robitaille, Pierre Chasseur,  
Charles Cazault, Mathew O'Callaghan,  
Louis A. Laguerre, John Denny,  
Michael Connolly, Charles Chateauvert,  
John Teed, François Julien,  
Michl Murphy, James Bergeron,  
James Mann, Charles Vallee,  
Elienne Defoy, James P. Matthews,  
Remy Malouin, John Scott,  
Patrick Quin, Simon Hebert Lecomte,  
Michel Berthelot, Michel Bilodeau,  
Michel Tessier, Ignace Gagnon,  
Edward Paton, J. Chabot,  
Joseph Légaré, père, Ed. Gosselin,  
P. M. Paquet, L. B. Lapointe,  
Etienn Robitaille, Pierre G. G. G.,  
Michael M'Avoy, Thomas O'Brien,  
Terence Connolly, F. X. Gingras,  
James Young, Alexandre Dubé,  
Charles Carner, Jean Gingras,  
Frs. Delagrave, Germain Guay,  
André Lacroix, Michel Pelletier,  
James Parr, Edward Dowling,  
Joseph Gaboury, Joseph Pelletier, jr.,  
Michael Quigley, Louis Fiset,  
Joseph Gagné, Etienne Drolet,  
Frs. Bureau, Charles Bouchard,  
Maurice O'Leary, Jean Bélanger,  
Joseph Hamel, Edward Duggan,  
Louis Massau, F. E. Garant,  
P. Laforce, L. G. Dumontier,  
J. Levasseur Borgia, Pierre Laberge,  
F. Parant, J. M. Fréchet,  
F. Parant, Amable Bergeron,  
Denys Puresel, Thomas Leamy,  
François Laurent, J. Gervais,  
Alexander Beck, V. Martin,  
Pierre Pelletier, Victor Pelletier,  
William Vanner, Adouard Gaudry,  
P. G. Tourangeau, Edouard Gosselin,  
Charles Parcel, Félix Naulet,  
Patrick Foy, François Tanguay,  
Dominique Gillen, John Sawyer,  
Narcisse Amiot, P. X. Tessier,  
Laurent Amiot, Henry Collé,  
John Bradley, Jean Talbot,  
Michel Gauvin, Jean Moreau,  
Ed. Rousseau, Etienne Maheu,  
A. E. Hart, Richard Rogers,  
Augustin Gingras, Gédéon B. B. B.,  
Frs. Parant, Chs. Frs. Dionne,  
François Defoy, Etienne Drouin,  
Barthelémy Lachance, Etienne Bourbeau,  
John Johnston, Prisque Letarte,  
Ed. Tessier, John McConnell,  
Joseph Légaré, jr. François Fortier,  
Thomas Cotterell, Augustin Denis,  
Chs. M. Defoy, Pierre Giroux,  
F. X. Methot, Jos. G. Tourangeau,  
Joseph Bolduc, Joseph Aheron,  
John Mahaney, Abraham Amiot,  
Thomas Carer, Charles D. Pianté,  
Charles Turgeon, John Hewison,  
Victor Hamel, père, Louis Delagrave,  
Pierre Lavoie, Etienne Hallé,  
Idore Darveau, L. Boivin,  
Thomas Lauglois, Charles Chouinard,  
Pierre Lavolette, A. E. L. L.,  
Augustin Vocelle, Michael Fahey,  
P. Gagnon, Prudent Vallé,  
Jean Bureau, Antoine Sans-façon,  
James Miller, Antoine Bedard,  
Ambrose Lafard, A. Boucher Belleville,  
Daniel O'Neil, Paul Julien,  
Félix Bidégaré, Bonaventure Dufour,  
Félix Lemieux, Pierre Gagnon,  
Edward Mass, Henry Tremblay,  
John Dues, John O'Kane,  
Frédéric Chrétien, Louis Racine,  
Joseph Carrier, J. O. Vallières,  
Pierre Laberge, Charles Powell,  
François Pageot, Hilary Michaud,  
Michael Kerly, Hector Pelletier,  
Pierre Blas, Pierre Lapointe,  
A. B. Siéris, Pierre Michaud,  
John Childs, jr. Augustin Gauthier,  
Joseph Gagné, E. Trudeau,  
Michel Tessier, jr. Charles Déguise,  
Thomas Roche, Louis Fiset,  
Joseph Pelletier, Et. Parent,  
David Marquis, Vital Tétu,  
Louis Leclerc, F. X. Garneau,  
Pierre Boivin, Chs. Badard,  
Richard Cogolin, J. Lajunesson,  
Thomas O'Garrahan, Etienne Allard,  
Victor Hamel, jr. Fabien Ouellet,  
François Pelletier, Louis Chiquiqui,  
Louis Carrier, J. Sasseville,  
Jean B. Gingras, C. J. E. Gauthier,  
John Cotterell, Chs. Drolet,  
Ph. Chalou, Narcisse F. Belleau,  
J. B. Marcoux, Etienne Martel,  
J. M. Lespérance, Louis Lapointe, F. O. Gauthier.

**AVIS.**—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que les réparations qu'il a récemment faites à ses magasins et à sa salle d'encan, sont maintenant achevées et qu'il est prêt à recevoir des consignations de marchandises et autres effets, &c. &c. Il demande à assurer le public qu'il ne s'épargnera aucun trouble pour assurer un débit prompt à ses consignateurs, et mériter leur approbation tant pour le passé que pour l'avenir.  
G. D. BALZARETTI, E. & C.  
Québec, 21 mai, 1835. rue du Palais, N° 9.

**LE** soussigné a reçu de la maison renommée de WILLIS & CIE, de Londres, une consignation de HARDES DE MESSIEURS de la première qualité, meilleure coupe et fabriqués constamment en habits de toilette noirs et bleus, vestes et culottes en grande variété, dont le tout est offert en vente à ses nouveaux Magasins, vis-à-vis de l'Albion Hotel, pour argent comptant seulement.  
R. SYMES.  
Rue du Palais.  
21 Mai 1835.

**Société d'Education du District de Québec**  
PATRON: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-EN-CHEF.  
LES membres de cette société et ceux qui désirent le devenir, sont informés que les Messieurs ci-dessous nommés ont été priés par la Société de présenter la liste des souscriptions aux amis de l'Éducation, dans leur quartier respectif, et faire la collection des souscriptions pour le soutien des écoles de la Société durant la présente année et celle expirée le 1er Mai courant. L'on espère que ceux des membres qui seront absents lorsque les messieurs chargés de faire la collection passeront chez eux, voudront bien leur envoyer, ou à Mr. PATRICKLAIR, Trésorier de la Société, le montant de LEUR SOUSCRIPTION ou donation.  
Noms des Messieurs chargés de faire la collection.  
Quartiers St. Louis, et St. Jean.  
MM. Geo. Vanfelson, A. Godbout,  
Louis Fiset, Quartiers des Carrières et Ste. Genevieve.  
Chs. DeGuise, MM. Michel Tessier,  
Gaspard Drolet, Rémy Malouin,  
Quartiers du Séminaire, et du Palais.  
Et. Defoy, Pierre Tourangeau,  
MM. Louis Massau, Louis Plamondon,  
Jos. Pelletier, Oliv. Lépine,  
R. G. Boileau, L. T. Bessevier,  
Quartiers St. Laurent, et St. Charles.  
Quartiers St. Vallier, et Dorchester.  
MM. Louis Leclerc, Pierre Gagnon,  
Ed. Glackemeyer, F. X. Paradis,  
Pierre Dasilva, Jean Tourangeau,  
Pierre Pelletier, Jos. Tourangeau,  
Vital Tétu, Charles Lemieux.  
(Par Ordre) N. F. BELLEAU,  
Québec, 4 Mai, 1835. Secrétaire.

**Extrait des règles de la Société.**  
Résolu.—Que toute personne souscrivant annuellement cinq chelins et étant approuvée par le Comité permanent sera membre de la Société.  
(Vrai Extrait) N. F. BELLEAU, Secrétaire.

**PAPETERIE ET LIVRES.**  
LES Soussignés ont constamment à vendre un assortiment général de papiers écrits et à dessin, fins et communs, crayons d'offices et à dessin, plumes d'Hambro' et d'acier, canifs, ardoises, papiers et ornements d'or et d'argent, portefeuilles, cartes de visites et boîtes, écritures et bureaux, cire et oublies, cachets, boîtes à mathématiques, &c. &c.  
Aussi un assortiment étendu de LIVRES de Littérature, de dévotion et d'écoles, &c. &c.  
Aussi, des LIVRES BLANCS et mémoires pour correspondance de marchands en grande variété, &c. &c.  
Un tabais libéral aux marchands et acheteurs en gros.  
THOS. CARY.  
Québec, au Chien d'or, 1835.

**ASSORTIMENT SPLENDIDE DE MARCHANDISES A LA MODE.**  
R. SYMES demande à informer le public, qu'il a reçu par le Cherub de Londres, un assortiment de marchandises très général et dans le dernier goût consistant en—*Serres, Laines, Toiles, Colonnades, Gants, Bas et Mercerie,* avec un assortiment très étendu de chapeaux de Dames de paille, de tissu, d'Orléans, de Dunstable, de satin tissé et de paille de ris, chapeaux de castor de Messieurs et pour les deux premiers Ages, noirs et drab, de soie et de paille de Toscagne, aux dernières formes. Son importation se compose de tous les articles de goût et d'utile, et le tout sera déballé et en exposition à nos Nouveaux Magasins, vis-à-vis de l'Albion Hotel, les chapeaux d'hommes et de femmes SAMEDI, et le reste LUNDI et MARDI.  
Vù la rareté de l'argent le tout sera vendu à bas prix pour argent comptant.  
Rue du Palais, 21 Mai 1835.

**ON** a besoin d'un jeune homme de 14 à 15 ans, de famille respectable et bien recommandé, pour servir dans une maison comme apprenti tailleur. S'adresser à ce Bureau.  
Québec, 18 mai 1835.

**VENTE PAR ENCAN.**  
Par G. D. BALZARETTI, au magasin de J. C. REIFFENSTEIN, SAMEDI prochain, 23 du courant, à UNE heure précise:—  
Québec, 21 mai 1835.  
**RUBANS** français de toutes sortes, Gants, Soirées et Satins, Vêtements italiens et français, Damas noir et blanc, Robes de Dames de crêpe brodé, Schéles, écharpes et pelletteries, Schéles de crêpe brodé, Bandannas des Indes Orientales, Soie et Velours des plus riches pour vestes, Bottines et souliers de Dames, de satin de toutes sortes, Bottines et soulier d'enfans, et une variété d'autres articles.  
Conditions libérales.  
La vente commencera à UNE heure.  
G. D. BALZARETTI, E. & C.

Par J. M. FRASER & Cie. à leurs magasins, sans réserve, le SAMEDI 23 du courant, à UNE heure précise:—  
**CINQUANTE** quarts de cirage de DAY & MARTIN, 5 pipes d'eau-de-vie de Cognac supérieure, 10 pièces de Genièvre, 2 quarts de vin de port, 20 quarts de sherry, 5 do. de Ténéiffe, 3 boîtes d'empois, 2 quarts de clox endommagés, 1 caisse d'indigo, en lots pour l'accommodement des acquéreurs, 5 superbes devant de cheminées, de marbre, 20 barrils de saindoux—quelques quarts de farine d'avoine, 1 lot d'agres de pêche, etc. 3 superbes pièces de chasse, 2 caisses de fusils, &c. &c. &c.  
—Aussi—  
Maintenant débarquant de l'Isabella de Dundee, 10 balles de toile à draps et Osnaburgh, 10 do. de lignes et ficelle.  
Québec, 21 mai, 1835.

Par J. M. FRASER & Cie. sur le quai des Indes, le MERCREDI 27 du courant, à UNE heure précise, sans réserve:—  
**400** boîtes de raisins, 5 pipes et 1 pièce de Bénédict, supérieur, 2 pipes de Madeira, 14 demi quarts de vieux Madeira de première qualité, digne de l'attention des consommateurs, 31 barrils et quarts de Sherry, 5 quarts de Ténéiffe, 6 pièces de suture et barac, Quelques caisses do. do. 1 do. de vieux Hock, de première qualité, 18 do. de Champagne brillant, 10 do. de Claret.  
Québec, 21 mai, 1835.

